



CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

NOVEMBRE 2017

CLUB Aéronautique d'Annemasse

Route de Thonon Fr - 74100 Annemasse
www.caa.asso.fr / Tél : 04.50.37.12.75 Fax : 04.50.37.10.26
LFLI Alt.: 1620ft
N 46°11'31" E 006°16'10"

668H45

COMPTEUR D'OCTOBRE

LES AILES DU MOIS D'OCTOBRE 2017 :

<p><u>BB :</u> <i>Stéphane TRITTEN</i></p>	<p><u>PPL :</u> <i>Véronique RODA Laurent SERVAES Morgan MOPIN Jérôme BAPST</i></p>
<p><u>LACHE DAUPHIN :</u> <i>Yacine GUENDOZI</i></p>	<p><u>LACHE REGENT :</u> <i>Richard SOGNO</i></p>
<p><u>LACHE PA28 ARCHER :</u> <i>Junxiang ZHAO Rémi CHAMBEROD</i></p>	<p><u>LACHE COURCHEVEL :</u> <i>Cédric DURAND</i></p>
<p><u>LACHE MEGEVE :</u> <i>Olivier BEAUVAIS</i></p>	<p><u>LACHE MAJOR :</u> <i>Jean-Medhi AZUELOS</i></p>

Sécurité - Sécurité - Sécurité

1° Changement d'horaires

Le Samedi 28 Octobre, nous sommes passés à l'horaire d'hiver et avons perdu une heure le soir.

Vérifier l'heure du coucher du soleil avant tout départ.

Fin des vols locaux :	CS -15min
Fin des navigations :	CS -1h
UTC :	Local -1h

2° Vols de nuit

Les vols de nuit vont reprendre, vous avez à revalider vos qualifications, prenez contact avec votre instructeur.

Vous souhaitez vous initier, acquérir la qualification VDN ?
Inscrivez-vous auprès du chef pilote Jean-Pierre MARSURA.

Brevet de base - LAPL

Le brevet de base est maintenu jusqu'au 7 Avril 2018 inclus.

Pour continuer à voler après cette date, le pilote devra avoir obligatoirement effectué la conversion de son BB en LAPL(A).

Pour les modalités de conversions, contacter le Directeur Frédéric GONNET.

Règles d'utilisation des aéronefs en aviation générale

L'arrêté du 24 Juillet 1991 fixait les règles d'utilisation des aéronefs en aviation générale.

Il a été amendé par l'EASA et c'est le règlement UE965/2012 qui le remplace. Le règlement est consultable sur le site du Club partie « Sécurité – Réglementation » et également sur Internet voir :

L'annexe VII du règlement de la commission relatif aux opérations aérienne **– OPS** **Partie NCO-IR.**

Vérifiez, mettez à jour vos connaissances et respectez scrupuleusement ces règles.

IR-PBN

L'application des nouvelles règles IR/PBN -Performances Base Navigation - est en vigueur depuis le 25 août 2017.

Pilotes IFR n'ayant pas suivi préalablement le cours RNAV-GNSS rapprochez-vous de votre instructeur.

Vous avez jusqu'au 25 juillet 2020 au plus tard pour acquérir votre qualification IR/PBN au-delà de cette date votre IR sera annulé, et dans l'attente vous êtes limité aux seules procédures VOR, VOR DME, NDB et ILS de moins en moins nombreux.

Rappel : Pour proroger votre IFR, votre qualification langue anglaise doit être valide à moins que votre licence mentionne votre autorisation IR en langue française.

Modifications espaces aériens CHAMBERY

Dans l'attente de la modification de la carte OACI qui interviendra le 29 Mars 2018, vous pouvez consulter les cartes ci-jointes.
La deuxième carte définit les limites du SIV.

Rappel important :

La TMA CHAMBERY est classe « E » :

Du 8 Avril au 14 Décembre

Mais du 15 Décembre au 7 Avril, elle n'est déclassée E :

Que du Lundi 11h UTC au Jeudi 23h59 UTC.

En conséquence, elle est classe « D » :

Du Jeudi 00h UTC au Lundi 11h UTC.

D'où contact et autorisation préalable pour tout transit.

Soyez **prudent** et **vigilant** compte tenu de l'importance du trafic IFR durant la période hivernale.

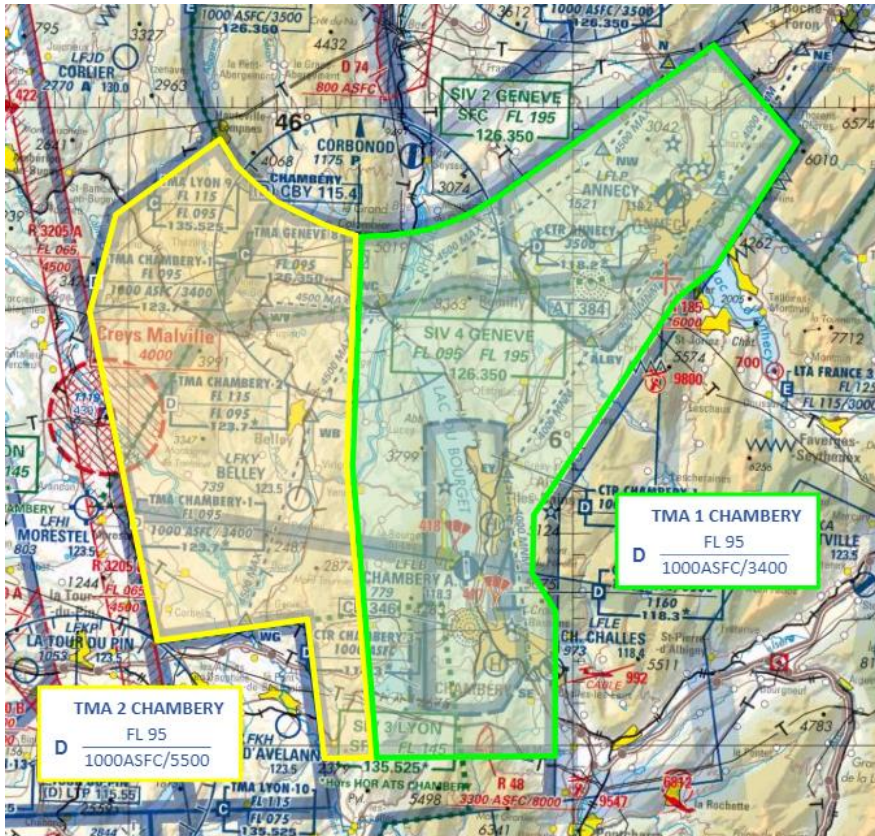
Nota : Consulter vos instructeurs pour plus de précisions.

Modifications des trajectoires IFR d'ANNECY & CHAMBERY

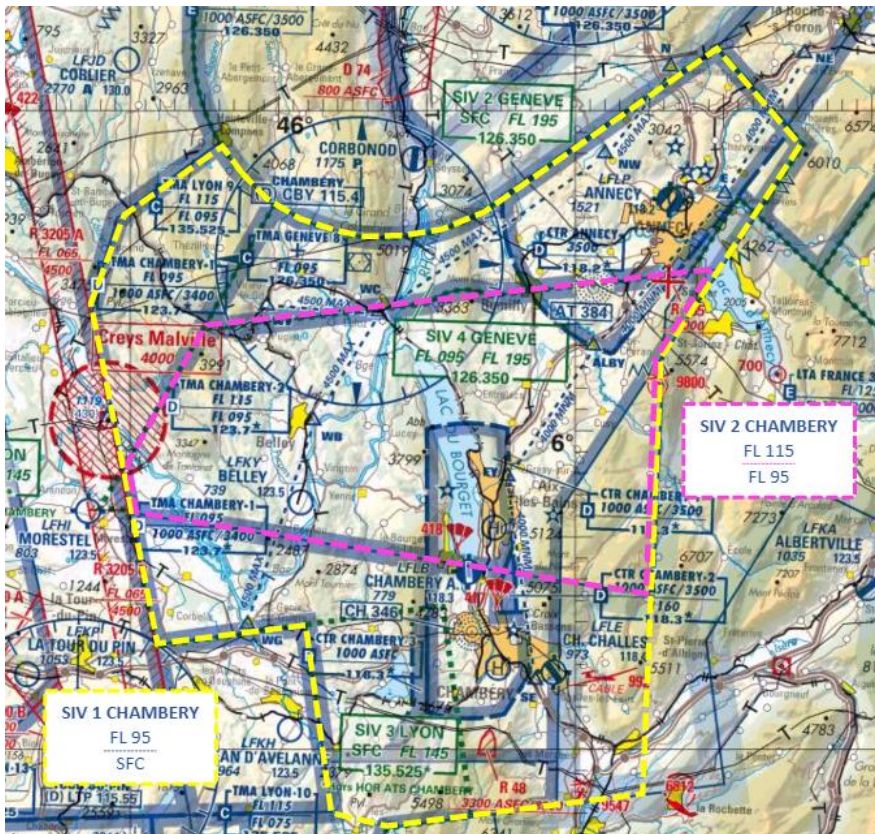
D'importantes modifications sont également apportées aux STAR-SID et procédures d'approche de ces aérodromes à compter du 9 Novembre 2017.

Vérifier la mise à jour de votre documentation et la validité des bases de données GPS correspondantes.

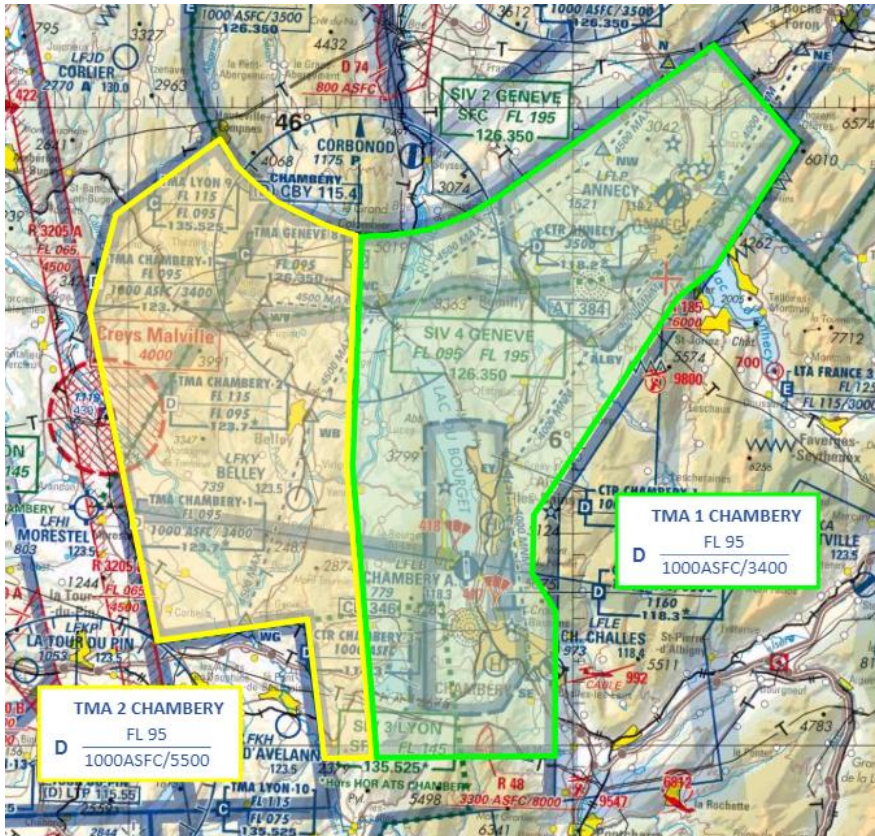
TMA



SIV



TMA



SIV

